



# RÈGLEMENT

## E.C.B. Interclubs 2025

C'est le DIMANCHE 1<sup>er</sup> JUIN 2025 que se déroulera le Championnat Provincial Interclubs Messieurs et Dames, qualificatif pour le Championnat Fédéral Interclubs qui aura lieu : le 31 Août en **Province de Namur**.

L'organisation matérielle de cette journée sera assurée par « B00-XXXXXXXXXX » dans le « District 3 ». La Province quant à elle en assurera la partie technique.

Vous trouverez ci-dessous toutes les dispositions utiles quant au déroulement de cette compétition.

### ENDROIT RETENU

Pistes du club : **B00 - XXXXXXXXXXXX**

### JURY

Président : JL Gerard  
Bureau :

### ARBITRE

A désigner par la F.B.F.P.

### INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront reçues par l'entremise des clubs **UNIQUEMENT** via le formulaire en ligne sur le site de Province : [www.petanqueprovinceliege.be](http://www.petanqueprovinceliege.be)

Inscriptions des équipes pour le 24 MAI 2025 - 19h00 au plus tard.

→ **FORMULAIRE EN LIGNE SUR SITE DE PROVINCE**

« Champ. Provinciaux - E.C.B.I. – Inscript. Equipes »  
(1 équipe hommes et/ou 1 équipe dames)

Aucune autre inscription ne sera plus enregistrée au-delà de cette date !

[Inscriptions des compositions des équipes](#) Hommes et/ou Dames

pour le 24 MAI 2025 - 19h00 au plus tard.

→ **FORMULAIRE EN LIGNE SUR SITE DE PROVINCE**

« Champ. Provinciaux - E.C.B.I. – Inscript. Equipes »

(12 hommes et/ou 9 dames maximum)

Tirage du numéro d'équipe par le capitaine d'équipe (avant 08h45).  
Toute équipe ne se présentant pas au secrétariat avant l'heure prévue se verra attribuer automatiquement un numéro d'équipe.  
(tirage effectué par le bureau du jour).

Régularisation des inscriptions en même temps que l'inscription.  
30 € pour les Messieurs (3 triplettes) et/ou 20 € pour les Dames  
(3 doublettes) sur le compte provincial repris sur ce courrier.

!!! Le payment fait preuve d'inscription !!!

## HORAIRE

Les capitaines de clubs doivent se présenter au secrétariat entre 08h15 et 08h45 pour le dépôt des licences et le tirage du numéro d'équipe.

**Début de la compétition à 09h00 précises.**

## REGLEMENTS - PARTICIPATION

Le règlement appliqué sera celui de la R.I.P et le règlement F.B.F.P.  
Tout cas non-prévu dans le présent règlement sera tranché par le jury du jour.

S'il est constaté que la composition d'une équipe n'est pas celle prévue et ce, quelque soit le moment de la constatation, l'équipe fautive se verra pénalisée par un score de 0 – 13.

Aucune contestation concernant le résultat final d'une partie ne sera jugée recevable par le bureau du jour à quelque moment que ce soit si les cartes de matches initialement rentrées ont été correctement remplies.

Une tenue identique est obligatoire durant toute la compétition.  
Les licences sont obligatoires.  
La compétition est réservée aux affiliés non suspendus.  
Cette épreuve étant qualificative pour la C.B.I., les cadets et minimes (masculins) ne sont pas autorisés à s'aligner dans la catégorie féminine.

**Des contrôles d'alcoolémie aléatoire pourront être réalisés en cours de journée**

Secrétariat province - Tel : 0483/31.06.29  
Email : [secretariat@petanqueprovincieliege.be](mailto:secretariat@petanqueprovincieliege.be) - Site : [www.petanqueprovincieliege.be](http://www.petanqueprovincieliege.be)  
Iban : BE83 0688 9608 4815 - Bic : GKCCBEBB

**F.B.F.P - Province de Liège**

## POINTS ESSENTIELS

Le jour de la compétition, deux joueurs(es) maximum pourront être remplacés(es) avant le début de la compétition par équipe valablement inscrite.

## REMARQUES

- 1) Une réserve par triplette(H), doublette(D) est autorisée.
- 2) Les réserves ne sont pas attribuées à une équipe en particulier.
- 3) Un joueur sorti ne peut être réintégré dans une autre équipe.
- 4) Les changements ne peuvent s'effectuer qu'entre deux tours.
- 5) Tous les changements doivent être signalés au secrétariat.

## PRIX

Un trophée sera remis au(x) club(s) champions tant chez les hommes que chez les dames.

Chez les Messieurs :

- la somme de 30€ sera versée aux clubs qualifiés.

Chez les Dames :

- la somme de 25€ sera versée aux clubs qualifiés.

## FORMULE

VALABLE POUR LES MESSIEURS ET POUR LES DAMES :

**5 tours Intégral**

## QUALIFICATIONS

Le quorum de qualification est fixé comme suit :

- En hommes → **4** équipes
- En dames → **5** équipes

## REPAS

A réserver au plus tard le XXXXX auprès de XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## JOURNEE FINALE

Lors de la journée fédérale du dimanche 31 Août 2025, il est admis qu'un club qualifié modifie à son gré la composition de ses équipes. Les désistements éventuels, accompagnés du motif qui devra être jugé valable par le Comité Sportif de Province, seront reçus par le secrétariat Provincial jusqu'au 20 août 2025 de manière à permettre les remplacements.

Le C.E. de Province.